# Champ professionnel de l’agriculture

# PROGRAMME DE FORMATION COURS INTERENTREPRISES 1

# SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PROTECTION DE LA SANTÉ

**Introduction**

Ce document sert de base aux organisateurs/trices et aux instructeurs/trices pour l'organisation et la planification détaillée des programmes journaliers pour les cours interentreprises (CI). Il se base sur l'ordonnance sur la formation et le plan de formation.

Les objectifs évaluateurs des CI correspondent au plan de formation. Ils contribuent, sur le lieu de formation CI, à l'acquisition des compétences opérationnelles correspondantes.

Le programme général attribue des contenus et une durée aux objectifs évaluateurs. Il contient en outre des exemples de méthodes et des références à des documents.

Les descriptions complètes des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs pour tous les lieux de formation se trouvent en annexe à titre d'information. Les points forts du CI y sont mis en évidence.

Le but des CI est de permettre aux apprentis de travailler, d'essayer et de s'exercer à la pratique.

Pour la mise en œuvre méthodologique et didactique, nous recommandons donc de tenir compte des points suivants lors de l'organisation des CI :

1. Introduire et activer des connaissances préalables acquises à l'école professionnelle et en entreprise, donner la possibilité aux apprentis d’apporter leurs propres expériences
2. Faire en sorte que les interventions visant à transmettre de nouvelles connaissances techniques soient brèves et axées sur l'application
3. Prévoir la possibilité de faire des exercices et d'appliquer le savoir de manière autonome
4. Prévoir des pauses d'apprentissage, une réflexion, un feedback et une évaluation formative des compétences

**Conditions cadres CI 1 Sécurité au travail et protection de la santé**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Durée du cours | 1 journée de 8 heures | | |
| Date du cours | 1ère année d'apprentissage, 1er semestre, si possible au début de l'apprentissage | | |
| Objectif | Dans ce CI, les apprentis consolident et approfondissent leurs compétences dans les domaines suivants :   * Sécurité au travail et protection de la santé | | |
| Aperçu des compétences opérationnelles traitées :  b1 : entretenir les installations et les bâtiments de l’exploitation agricole | | | |
| Aperçu des objectifs évaluateurs :  b1.1: Ils appliquent les principes de la sécurité au travail et de l’ergonomie (p. ex. équipement de protection individuelle (EPI), protection de la santé, soulever et porter des charges). (C3) | | | |
| Connaissances préalables Exploitation :   * Utiliser l’EPI * Mission de préparation (à envoyer avec l'invitation au CI) : p. ex. Question sur la définition, le résumé, ce qui a déjà été fait sur l'exploitation en matière d'incendies, de chutes, de gaz, etc. 0} | | **Connaissances préalables École :**   * aucune | **Connaissances préalables CI :**   * aucune |

**Contenu et durée du cours**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| N° d’objectif évaluateur | Contenu | Recommandations pour la mise en œuvre méthodologique et didactique | Documents | Temps de référence |
| b1.1 | **Conditions de travail ergonomiques**   * Observation et application dans le travail quotidien des principes ergonomiques pour soulever et porter des charges sans prendre de risques * Utilisation à bon escient des aides et des installations ergonomiques dans l’entreprise et ajustement de celles-ci à la taille du corps * Positions équilibrantes en cas de travaux statiques | **Mise en œuvre dans le cadre d’un parcours de postes sur les thèmes suivants :**  **1. Exercices de levage :**   * Puiser dansles **connaissances préalables** des apprentis * **Théorie :** Principes du levage, anatomie * **Réalisation :** Déplacer les sacs d'engrais, les palettes et les harasses   **2. Exercices de posture :**   * Puiser dans les **connaissances préalables** des apprentis * **Réalisation :** Montrer comment régler idéalement les sièges dans différents véhicules, monter et descendre en toute sécurité et en ménageant son corps, franchir des hauteurs (amortir).   **3. Organisation du lieu de travail :**   * Puiser dans les **connaissances préalables** des apprentis * **Mise en œuvre, p. ex :** Réglage de la hauteur de travail idéale sur le lieu de travail, dans le cadre de la traite ainsi que des travaux d'entretien et de récolte   **Contrôle des connaissances, p. ex :** 5 principes du levage, fonctionnement de la colonne vertébrale, etc. Test en ligne, p. ex Kahoot | * Brochure SPAA n°19\* * Courte leçon « Porter futé » : suva.ch/88315.f et suva.ch/88316.f * Outils pratiques, p. ex. : sacs d'engrais, palettes, harasses, caisses, chariot roulant, chariot élévateur, tracteur, poste de travail, chaise de traite, cordes auxiliaires | **120 min.** |
| b1.1 | **Équipement de protection individuelle (EPI)**   * Utilisation des protections auditives existantes dans le cadre du travail quotidien * Mesures préventives   **Rayonnement UV**   * Risques liés aux rayons UV pour la peau et les yeux en cas d’exposition au soleil * Moyens de protection adaptés (crèmes solaires, lunettes de soleil, vêtements, couvre-chef) | Puiser dans les **connaissances préalables** des apprentis  **Introduction théorique EPI :**  Yeux (soleil, rayons UV, lunettes de protection), audition, symboles de danger, maladies, zoonose, parasites, peau, protection solaire, hygiène personnelle, pharmacie d'urgence/numéro d'urgence  **Mise en œuvre dans le cadre d'un travail de groupe :**   * **Apprendre à porter des EPI spécifiques au travail, p. ex. :** Équipement pour la protection phytosanitaire, pour le travail du bois, pour le travail à l'étable (protection contre la poussière), pour le maniement de la débroussailleuse * **Conclusion :** Contrôle final des EPI par l'instructeur/trice du CI | * Brochures SPAA n° 10 / 19\* / 19a\* / 21\* * Suva Liste de contrôle (LC) 67009 [Bruit au poste de travail](https://www.suva.ch/fr-ch/download/listes-de-controle/bruit-au-poste-de-travail/bruit-au-poste-de-travail--67009.F?lang=fr-CH) * Dépliant Suva 88304 [Bruit au poste de travail](https://www.suva.ch/fr-ch/download/listes-de-controle/bruit-au-poste-de-travail/bruit-au-poste-de-travail--67009.F?lang=fr-CH) * Outils pratiques, p. ex : EPI | **120 min.** |
| Annexe 2  Divers  OF : CI 5 | **Protection contre les chutes**   * Utilisation des mesures de protection collective de l’exploitation (garde-corps) ainsi que des systèmes de protection contre les chutes et des dispositifs de retenue dans le travail quotidien * Utilisation des dispositifs de descende d’urgence (p. ex. grues à grappin) * Tenir compte des notices d'utilisation des appareils pour un travail en hauteur conforme à leur destination (p. ex. interdiction de soulever des personnes avec des engins de levage) * Contrôle du fonctionnement et utilisation des échelles, y compris contrôle des possibilités de sécurisation | Puiser dans les **connaissances préalables** des apprentis  **Théorie et introduction en rapport avec la mise en œuvre/les exercices pratiques :** risques de chute, mesures et conséquences des chutes, prescriptions légales, ...  **Mise en œuvre dans le cadre d'un travail de groupe :**   * Contrôle des garde-corps, test de l'échelle, auto-sauvetage, informations sur les dangers des puits et des fosses et sur les surfaces non praticables (p. ex. surfaces pourries) * **Conclusion :** Résultat des contrôles | * Brochures SPAA no 4a / 9 / 16 / 19\* * Nacelles élévatrices tout-terrain SPAA aSF * Travailler en sécurité sur un silo en hauteur SPAA aSF   Formulaire de contrôle de la vue   * Outils pratiques | **120 min** |
| b1.1 | **Matières présentant un risque d'incendie ou d'explosion**   * Reconnaître des agents présentant un risque d’incendie ou d’explosion * Tenir compte des restrictions d’utilisation * Écarter les sources d’ignition et de chaleur * Connaître les fiches de données de sécurité des fabricants de produits * Fermer correctement les soupapes * Ne pas stocker des bonbonnes contenant des gaz inflammables à proximité de sources d’ignition * Prendre des mesures de sécurité lors de travaux dans des zones à risque d'explosion (gaz de fermentation provenant d'installations de lisier/biogaz, entrepôts d'engrais, installations de broyage et de mélange, silos/bunkers de stockage) * Savoir manipuler des produits extincteurs   **Gaz issus de processus de fermentation/engrais de ferme**   * Apparition et risques des gaz de fermentation * Principe : pendant et après les processus de fermentation (cave de fermentation, silo à fourrage fermenté) et lors du stockage du lisier et dans les installations de biogaz, il faut être vigilant à tout moment à la présence de gaz potentiellement fatal. * Précautions de sécurité lors de travaux dans des environnements où la présence de gaz de fermentation est possible * Comportement et procédure en cas d'urgence   **Environnements à teneur réduite en oxygène**   * Travail et risques dans les environnements à teneur réduite en oxygène * Mesures de précaution pour éviter de devoir pénétrer dans des locaux et des conteneurs à teneur réduite en oxygène * Pas de travail en solitaire Une deuxième personne adulte et compétente doit être présente et surveiller la personne qui travaille, voire la sécuriser. * Mesures de prévention, p. ex. mesurer la teneur en oxygène, aérer * EPI * Comportement en cas d'urgence   **Désinfection/nettoyage, Produits d’entretien et de réparation**   * Utilisation sûre des produits phytosanitaires (selon les objectifs d'apprentissage du permis phytosanitaire) * Respecter les consignes de protection de l'utilisateur de l'OFAG/du SECO (resp. l'étiquette ou le mode d'emploi) pour chaque PPh * Suivre les consignes d’hygiène après l'utilisation de substances dangereuses * Mise à disposition/utilisation d’une douche oculaire * Utilisation d’agents liants * Utilisation des emballages d’origine * Respecter les restrictions d'utilisation des produits | Puiser dans les **connaissances préalables** des apprentis  **Introduction théorique :** entrepôts d'engrais, entrepôts de carburants, installations de silos et de purins, entrepôts de produits phytosanitaires, moyens d'extinction de l'entreprise, désinfection/nettoyage Substances d’entretien/produits chimiques, gaz, locaux de stockage à atmosphère contrôlée, p. ex. prescriptions légales, prévention, stockage sûr et conforme aux prescriptions, comportement en cas de sinistre, premières mesures, moyens d'extinction, élimination  **Mise en œuvre à des postes : Comparaison théorique/réelle**   * **P. ex** : comportement, quantités, réactions, mesures, matériel à disposition selon le poste, etc. * **Évaluation :** résultat des relevés réels | **Matières présentant un risque d'incendie ou d'explosion**   * Brochures SPAA no 7 / 8\* * Fiches de données de sécurité * LC 67068.f « Stockage et utilisation sûrs de bouteilles de gaz ». * Brochure 66055.f « Votre installation de biogaz est-elle sûre ? » * LC 67071.f « Stockage de liquides facilement inflammables » * LC 67132.f : Risques d'explosion (document pour la prévention des explosions à destination des PME) * Outils pratiques * **Fiches de travail pour les relevés réels**   **Gaz issus de processus de fermentation/engrais de ferme**   * Brochures SPAA no 7/19/19a\* * SPAA aSF Gaz de fermentation dans les caves à vin * SPAA aSF Isoflurane lors de la castration des porcelets * Brochure SECO-SPAA n° 710.242 « Produits phytosanitaires, travailler en sécurité » * Outils de formation Safe at Work Caves à vin * Boîte à outils pour la protection des usagers lors de l'utilisation de produits phytosanitaires [url.agridea.ch/toolkit](file:///C:/Users/petra.sieghart/AppData/Local/Microsoft/Windows/INetCache/Content.Outlook/0DV2OZMJ/url.agridea.ch/toolkit) * Application Web standard, Protection de l'utilisateur [url.agridea.ch/psa](file:///C:/Users/cost/Desktop/url.agridea.ch/psa)   **Environnements à teneur réduite en oxygène**   * Brochures SPAA no 7/23\* * SPAA aSF locaux de stockage à atmosphère contrôlée | **120 Min.** |

**Annexe : extrait du plan de formation**

|  |
| --- |
| **Domaine de compétences opérationnelles b : Entretien et utilisation de l’infrastructure technique** |
| **Compétence opérationnelle b1 : Entretenir les installations et les bâtiments de l’exploitation agricole**  *Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture sont responsables de l’entretien de l’ensemble des installations[[1]](#footnote-1) et bâtiments[[2]](#footnote-2) de l’exploitation agricole. Ils assurent leur bon fonctionnement dans leur travail quotidien. Ils s’efforcent de les optimiser selon leurs besoins et favorisent si possible les énergies renouvelables. De plus ils recherchent activement la collaboration avec d’autres exploitations du voisinage pour utiliser des ressources communes.*  Les spécialistes du champ professionnel de l'agriculture définissent leurs besoins et possibilités d’optimisation de leur entreprise en lien avec les installations et les bâtiments. Ils tiennent compte des différents aspects comme l'écologie, la sécurité, l’ergonomie, l’économie, la grandeur de l’exploitation ainsi que des prescriptions légales. Ils entretiennent les différents bâtiments et installations de l’exploitation de façon professionnelle. Ils veillent à un environnement sûr en matière d’électricité, à l’utilisation économique de l’énergie et des matériaux, à la réduction des émissions ainsi qu’à leur sécurité personnelle. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Objectifs évaluateurs entreprise** | **Objectifs évaluateurs école professionnelle** | **Objectifs évaluateurs cours interentreprises** |
| b1.1 | Ils définissent, en collaboration avec la direction de l’exploitation, les besoins de l’exploitation au niveau énergétique, sécurité, ergonomique et écologique en fonction de la taille de l’exploitation et des différentes bases légales (Quels bâtiments et installations ai-je en ma possession ? Quels sont mes besoins ?) (C3)  Ils réduisent les émissions dans l'air et l'eau ainsi que les nuisances sonores en exploitant correctement et en entretenant de manière appropriée les installations et les bâtiments. (C3) | Ils recherchent les prescriptions légales utiles pour l’entretien et l’utilisation des installations et des bâtiments. (C3)  Ils expliquent les exigences en matière d'entretien durable, efficient et pauvre en émissions des bâtiments. (C2)  Ils appliquent le climat-check et l’énergiecheck à leur exploitation. (C3)  Ils citent les différentes énergies renouvelables et leurs domaines d'utilisation. (C1) | Ils appliquent les principes de la sécurité au travail et de l’ergonomie (p. ex. équipement personnel de sécurité, protection de la santé, soulever et porter des charges). (C3) |

**Valable à partir de l'année scolaire 026/2027**

**État au 30 avril 2025**

1. Font partie des installations : Les installations d’irrigation, d’écoulement, d’aération, de chauffage, solaires, d’éclairage, de sécurité (p. ex.: Alarme CO2), de chauffage, de refroidissement et de sécurité incendies. [↑](#footnote-ref-1)
2. Font partie des bâtiments : les serres, écuries, remises, frigos, cave, espaces sociaux, espaces de vente, places de lavage ainsi que les locaux de stockage de fourrage et les fosses à purin. [↑](#footnote-ref-2)